Affiché le : 16/11/2021



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 03/11/21 s'est réuni le mercredi 10 novembre 2021, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS:

Monsieur Louis Vogel, Maire

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Christopher Domba, Madame Monique Cellerier, Madame Aude Rouffet, **Adjoints**

Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Olivier Pelletier, Madame Sylvie Bordeaux, Monsieur Guillaume Dezert, Madame Semra Kilic, Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot, Madame Angélique Dehimi, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Mourad Salah, Madame Bénédicte Monville (pour le point n° 1), Madame Céline Gillier (pour le point n° 1), Monsieur Eric Tortillon (du point n° 1 au point n° 2), Madame Cécile Prim (du point n° 1 au point n° 2).

<u>ABSENTS REPRESENTES :</u>

Monsieur Charles Humblot a donné pouvoir à Monsieur Khalid Obeidi, Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Madame Sylvie Bordeaux (pour le point n° 1 puis à partir du point n° 16), Monsieur Mohammed Hadbi a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Eliana Valente a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek (du point n° 1 au point n° 6), Madame Céline Gillier a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville (à partir du point n° 2), Monsieur Eric Tortillon a donné pouvoir à Madame Cécile Prim (à partir du point n° 3), Monsieur Jason Devoghelaere a donné pouvoir à Monsieur Arnaud Saint-Martin.

SECRETAIRE:

Marie-Liesse Dupuy

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Madame Marie-Liesse Dupuy en qualité de Secrétaire de séance
- ✓ Pris acte de l'installation de Madame Cécile PRIM dans ses fonctions de Conseillère municipale.
- ✓ Abrogé la délibération n° 2020.07.67 du 15 juillet 2020 et désigné Madame Cécile Prim membre de la commission « Solidarités, cohésion sociale et logement », pour la liste « BIEN VIVRE A MELUN ESPOIR MELUN », ainsi que de la commission « Education, Enfance » pour la liste « BIEN VIVRE A MELUN ESPOIR MELUN ».
- ✓ Fixé, dans la limite des taux maxima prévus par les textes en vigueur, le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers municipaux, conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 22 septembre 2021.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Voté la Décision Modificative N° 2 de l'exercice 2021, équilibrée en sections de fonctionnement et d'investissement, pour un montant total de 2 701 868,74 €.
- ✓ Voté les écritures comptables d'ordre non budgétaires.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement « Appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » avec la Région Académique d'Ile de France.
- ✓ Accordé la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % du prêt n° 126297 d'un montant total de 1 922 963 € - FSM - destiné à financer la construction en vefa de 26 logements situes 4 rue Dajot à Melun
- ✓ Approuvé les termes des conventions d'objectifs conclue avec la CAF pour la période allant du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2024, concernant l'ensemble des accueils de loisirs municipaux, et autorisé Monsieur le Maire à les signer ainsi que toutes les pièces y afférent.
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Ville de Melun, et autorisé Monsieur le Maire à les signer ainsi que toutes les pièces y afférent.

- ✓ Approuvé la convention de mise à disposition gratuite d'un local à l'Association pour la promotion culturelle et citoyenne Val de Seine annexée à la présente délibération, et autorisé le Maire à signer cette convention, et tous documents y afférent.
- ✓ Autorisé le versement des subventions sur les crédits votés à l'article 6574 du Budget Primitif 2021.
- ✓ Approuvé la révision du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Seine et de la Marne franciliennes (PAPI) pour la période quinquennale 2022-2027.
- ✓ Approuvé la convention de participation de 3F Seine-et-Marne et Trois Moulins Habitat à la réalisation d'une étude de Programmation Urbaine sur le secteur des Mézereaux à Melun, et autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.
- ✓ Autorisé la tenue du marché au Mail Gaillardon les vendredis 24 et 31 décembre 2021, de 7h00 à 13h30 au lieu des samedis 25 décembre 2021 et 1er janvier 2022.
- ✓ Approuvé le choix de la Société LE COMPTOIR DES MARCHES comme concessionnaire du Service Public portant sur l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville de Melun (marchés forains) à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de vingt (20) années, ainsi que le Contrat de Concession de Service Public relatif à l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville de Melun (marchés forains); autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de concession avec la Société LE COMPTOIR DES MARCHES, en retenant la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) relative aux Travaux de réhabilitation halle Gaillardon Grandes orientations sur esthétique extérieure, ainsi que toutes pièces y afférent.
- ✓ Accordé une subvention 4 200 € pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 7 rue Armand Cassagne et une subvention de 3 500 € pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 2 bis rue Louviot.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) de la Société Publique Locale Melun Val de Seine pour l'exercice 2020.
- ✓ Approuvé le projet d'Avenant n° 3 au Traité de Concession d'Aménagement opération de redynamisation du centre-ville de Melun, et autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.
- ✓ Approuvé le principe de la cession de l'intégralité des 4 471, 932 MWh Cumac de Certificat d'Economie d'Energie déposés par la Ville à un prix estimé entre 6 et 7 €/MWh Cumac, et autorisé le Maire ou son représentant à signer le futur contrat de vente.

- ✓ Approuvé les termes de la convention de fourniture d'eau et d'énergie avec l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA77) ci-annexée, et autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les actes s'y rapportant.
- ✓ Approuvé l'acquisition des parcelles BC n° 519 et n° 523 auprès de la Société d'Aménagement de Melun Gare, et classé ces parcelles dans le domaine public communal.
- ✓ Approuvé l'acquisition de la parcelle AY n° 78 auprès de la Banque de France, et classé cette parcelle dans le domaine public communal.
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement « Fonds Publics et Territoires handicap enfance pour l'établissement d'accueil du jeune enfant » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne, et autorisé Monsieur le Maire à les signer ainsi que toutes les pièces y afférent.
- ✓ Décidé l'application à compter du 1er janvier 2022, au sein des structures petite enfance, des nouveaux taux de participation familiale.
- ✓ Abrogé la délibération n° 2020.12.21.220 du 17 décembre 2020 concernant la création d'une crèche de 55 berceaux; autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne au titre du Plan exceptionnel d'Aide pour les projets de création de place en crèche, renforçant le Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE) dans le cadre de la construction d'une crèche collective « Les Colibris » de 60 places, et à signer tous les documents y afférent.
- ✓ Dit que les frais de garde des conseillers municipaux sont remboursés au taux du SMIC horaire sous réserve de présentation des pièces justificatives.
- ✓ Abrogé la délibération n° 2017.05.27.91 et fixé le taux de rémunération à 23 euros bruts par heure d'enseignement dirigé, et 16 euros bruts par heure d'études surveillées.
- ✓ Décidé de supprimer différents emplois permanents au tableau des effectifs.
- ✓ Décidé de créer différents emplois permanents au tableau des effectifs.
- ✓ Autorisé le Maire à signer la convention relative à l'organisation des concours et des examens professionnels par le Centre de Gestion 77 ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.
- ✓ Approuvé la convention d'adhésion aux missions de Référent déontologue, laïcité et alerte éthique, et autorisé le Maire à la signer ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Monsieur Louis Vogel